



Newsletter Lignon du Forez - Natura 2000

N°65 – Février 2017

Retour sur le comité de pilotage Rivières – Natura 2000 du 15 février 2017

L'ensemble du comité de pilotage était convié le mercredi 15 février à Sail sous Couzan pour une présentation et une validation du bilan du contrat pour la période 2012-2016. Un second temps a été consacré au projet de contrat territorial pour la période 2017-2021, qui sera soumis auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Une quarantaine de personnes étaient présentes, représentant les communes, les EPCI et les différents partenaires du contrat.



Après une matinée consacrée aux présentations des dossiers, une visite de sites a été organisée l'après-midi pour présenter des opérations réalisées par le syndicat sur la commune. Plusieurs opérations ont été réalisées sur le tronçon du Lignon traversant la commune, qui constitue un secteur clé au croisement des monts et de la plaine au sein d'un verrou naturel. Aussi, la gestion de la ripisylve, l'aménagement des berges, la lutte contre les plantes invasives..., permettent aujourd'hui de maintenir l'ensemble des fonctionnalités écologiques et dynamiques du cours d'eau.





Le contrat territorial, outil opérationnel de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

Le contrat territorial est l'outil central pour mettre en œuvre la politique territoriale. Il assure la cohérence des actions sur un territoire donné et la sélection des opérations les plus efficaces et efficientes. Il permet de traiter l'ensemble des problématiques (agriculture, cours d'eau et zones humides, gestion quantitative). Le contrat territorial est conclu après l'engagement de plusieurs partenaires :

- 🌍 le porteur de projet
- 🌍 les maîtres d'ouvrage des travaux
- 🌍 les partenaires techniques et financiers

Il peut donc être multi-thématique et multi-partenarial. Sa durée maximale est de 5 ans. Ce programme d'actions est validé par le comité de pilotage et soumis à l'avis motivé de la CLE du Sage correspondant.

Le projet de contrat 2017-2021 présenté au comité de pilotage le 15 février, s'appuie comme le précédent sur trois volets :

- 🌍 Le Volet A : Gérer qualitativement et quantitativement les eaux
- 🌍 Le volet B : Gérer, réhabiliter, protéger et mettre en valeurs les cours d'eau en rapport à l'enjeu milieux aquatiques
- 🌍 Le volet C : Pérenniser la gestion globale de l'eau et des rivières à l'échelle du bassin versant

Lutter contre les pollutions domestiques (volet A)



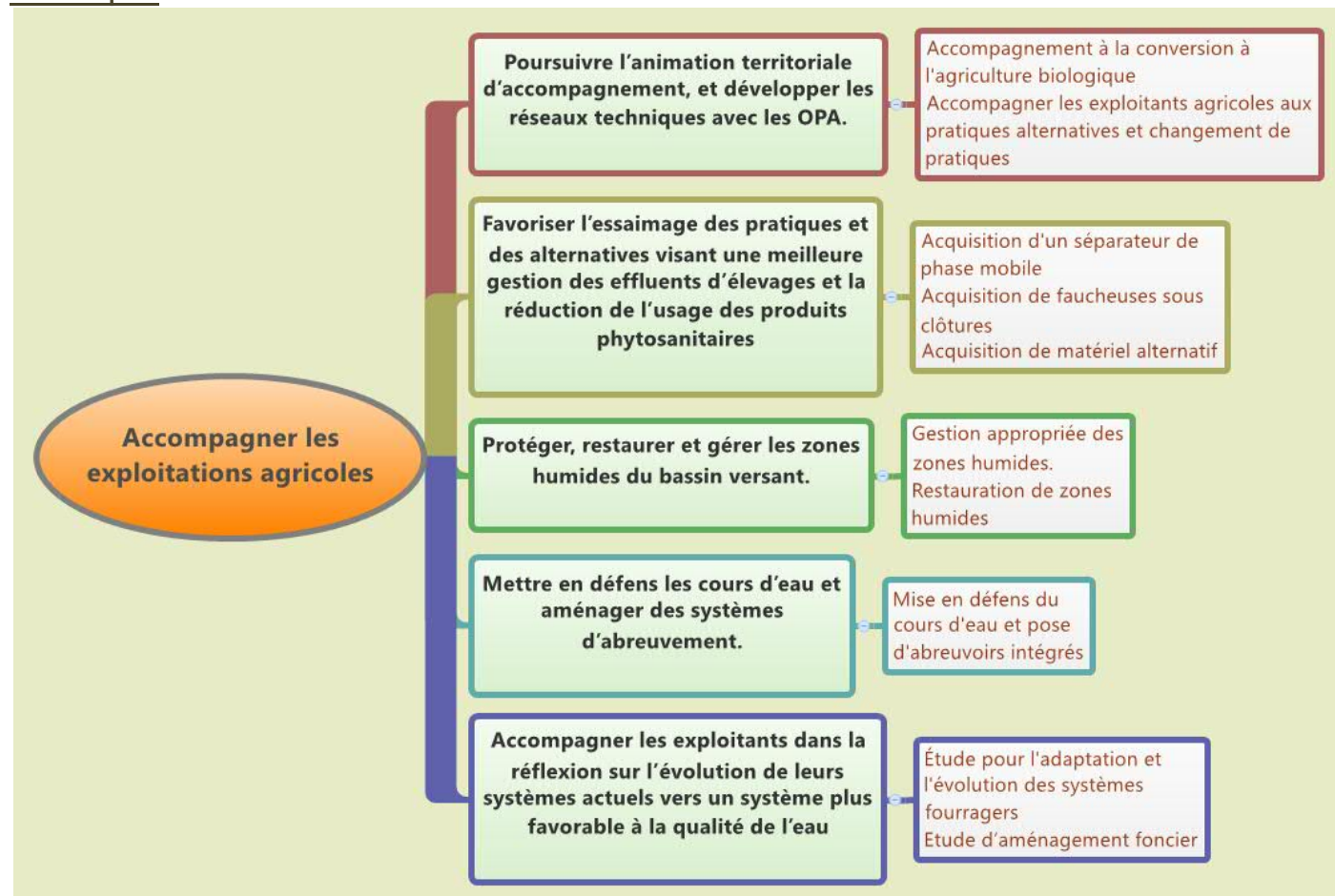
Il s'agira de poursuivre et de compléter le travail engagé lors du précédent contrat. On notera l'inscription dans ce volet d'une unité intercommunale de traitement des eaux usées qui rassemblera BOËN, SAIL SOUS COUZAN, LEIGNEUX, TRELINS, MARCOUX et SAINTE-AGATHE la BOUTERESSE.





Poursuivre le travail avec la profession agricole (volet A)

Mettre en œuvre un programme d'actions complémentaires des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques



C'est au total 17 fiches actions pour un montant de 7,3 M€, dont 5 M€ de MAEC. Ce programme s'appuiera sur un partenariat fort avec les acteurs locaux et organisations professionnelles agricoles.

Gérer, entretenir et restaurer les berges des cours d'eau (Volet B)

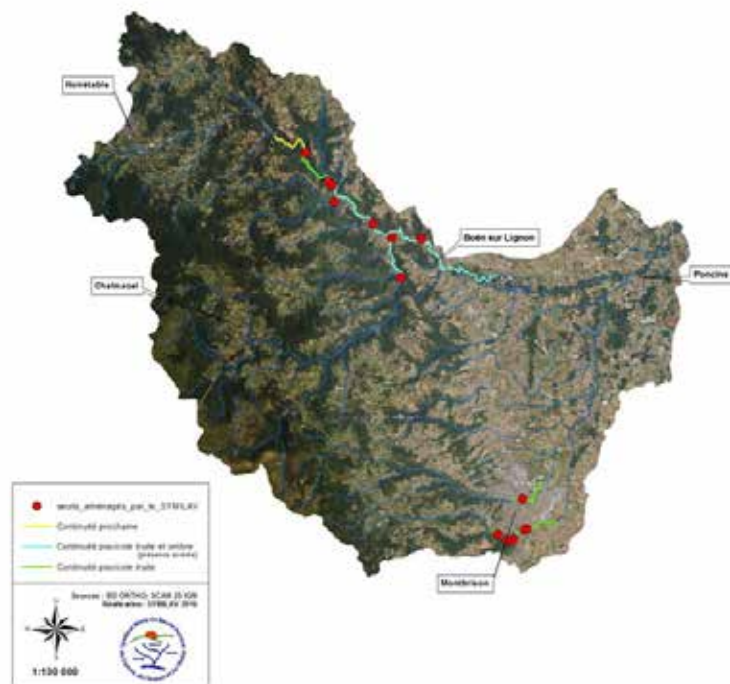


La restauration de tronçons de cours d'eau, la gestion de la ripisylve, la réalisation de plantations, la lutte contre la renouée du japon, la gestion des atterrissements..., sont autant d'opérations programmées dans le projet de contrat territorial 2017-2021. L'ensemble de ces chantiers seront réalisés par l'équipe rivières du syndicat et pilotés par l'équipe de techniciens. Pour certaines opérations, il sera fait appel à des entreprises qui viendront renforcer l'équipe pour des prestations particulières. Ces prestations extérieures sont généralement sollicitées lorsque le syndicat ne possède pas le matériel adéquat, ou si un débit de chantier très rapide est nécessaire.

Ces opérations visent notamment le maintien et la restauration de l'état de conservation des habitats et habitats d'espèces, pour lesquels nos cours d'eau sont inscrit Natura 2000.



Favoriser la continuité écologique et préserver le capital biologique



L'effacement et l'aménagement de plusieurs seuils sont inscrits dans le projet de contrat territorial pour la période 2017-2021. Une étude réalisée par Mariane BERGER en 2013, a permis de cibler les ouvrages et de prioriser les interventions sur certains seuils, afin de rétablir la continuité écologique (libre circulation des espèces piscicoles). Le renforcement des procédures d'autorisations environnementales a aussi eu un impact sur le choix des ouvrages cibles.

Des opérations relatives à l'écrevisse à pieds blancs, l'ombre commun et autres espèces d'intérêt communautaire (Europe) seront développées au cours du programme, notamment en termes de suivi de populations et d'aménagements comme la mise en défens des cours d'eau et l'aménagement de points

d'abreuvement pour le bétail.

Animer le contrat et cibler la communication

Le bilan du plan de communication pour la période 2012-2016 a permis d'une part de confirmer certains objectifs, et d'autre part d'inscrire de nouvelles opérations visant à atteindre les publics spécifiques : les élus locaux, les exploitants agricoles et les propriétaires riverains. Le principe de commissions géographiques sera maintenu, et vraisemblablement revu dans la forme afin de cibler les différents publics cités. Les actions d'éducation à l'environnement avec les scolaires seront également maintenues, car elles constituent un investissement pour l'avenir.

Actualités au fil de l'eau

La fertilité de nos sols : savoir l'apprécier pour l'améliorer

Dans le cadre du PAEC Hautes-Chaumes et Piémont du Forez, **une formation sur la fertilité des sols et la valorisation des effluents d'élevage va être mise en œuvre les 14 et 23 mars prochain (9h15-17h00)**. Cette formation est inscrite au catalogue VIVEA de la Chambre d'Agriculture de la Loire. Elle a été élaborée en partenariat afin de répondre aux besoins identifiés à partir des diagnostics d'exploitations réalisés en 2015 et 2016. Ces journées ont pour objectifs de vous permettre de **mieux connaître le fonctionnement du sol afin de valoriser au mieux vos effluents d'élevage** et faire des économies en fertilisants de type engrais complets. Elle s'inscrit dans un cycle de formation plus général qui se poursuivra ensuite par des démonstrations de matériel en bout de champs, et des journées plus spécifiques sur la valorisation de l'herbe, adossé au projet agro-environnemental et climatique des Monts et Piémonts du Forez.

Inscriptions jusqu'à fin février auprès de la Chambre d'Agriculture